

<b>GROUPE</b>	<b>40</b>	<b>FONGICIDE</b>
---------------	-----------	------------------

## Fongicide MICORA®

### FONGICIDE

### SUSPENSION

### USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression du mildiou ou des infections phytophthoréennes indiquées dans les cultures ornementales produites en serre et à l'extérieur ainsi que dans les tomates, les poivrons d'Amérique, la laitue, les concombres et le basilic produits en serre.

### PRINCIPE ACTIF

Mandipropamide ..... 250 g/L

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **30759**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**CONTENU NET** : 50 mL – vrac

### **Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Aucune condition médicale susceptible de s'aggraver à la suite d'une exposition à ce produit n'est connue.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Les opérateurs antiparasitaires et autres personnes manipulant ce produit doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les opérations de mélange et de chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac

et d'aller aux toilettes. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres.

**Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les endroits traités dans les 12 heures suivant le traitement.**

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

### Ruissellement

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

## **ENTREPOSAGE**

Conserver dans un endroit frais et sec. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

## **ÉLIMINATION DU CONTENANT**

### Contenants recyclables

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus

rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants à remplissages multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MICORA® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	40	FONGICIDE
--------	----	-----------

## Fongicide MICORA®

### FONGICIDE

### SUSPENSION

### USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression du mildiou ou des infections phytophthoréennes indiquées dans les cultures ornementales produites en serre et à l'extérieur ainsi que dans les tomates, les poivrons d'Amérique, la laitue, les concombres et le basilic produits en serre.

### PRINCIPE ACTIF:

Mandipropamide ..... 250 g/L

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **30759**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

### **Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Aucune condition médicale susceptible de s'aggraver à la suite d'une exposition à ce produit n'est connue.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Les opérateurs antiparasitaires et autres personnes manipulant ce produit doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les opérations de mélange et de chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac et d'aller aux toilettes. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des

vêtements propres.

**Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les endroits traités dans les 12 heures suivant le traitement.**

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

### Ruissellement

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

## **ENTREPOSAGE**

Conserver dans un endroit frais et sec. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

## **ÉLIMINATION DU CONTENANT**

### Contenants recyclables

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants à remplissages multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Le fongicide MICORA® assure la suppression et la répression de certaines maladies dans les cultures ornementales produites en serre et à l'extérieur ainsi que dans les tomates, les poivrons d'Amérique, la laitue, les concombres et le basilic produits en serre.

## **MODE D'EMPLOI**

### **Restrictions relatives aux rotations culturales**

N'ensemencer AUCUNE culture pour laquelle l'emploi du fongicide MICORA n'est pas homologué dans les 30 jours suivant le dernier traitement.

**NE PAS** appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques (comme les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs et les terres humides) et sur les habitats estuariens ou marins.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation ou, encore, les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

**NE PAS** permettre aux effluents ou aux eaux de ruissellement provenant des serres et contenant ce produit de s'écouler dans des lacs, des ruisseaux, des étangs ou tout autre plan d'eau.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

## **PROCÉDURES D'APPLICATION**

### **APPLICATION TERRESTRE**

Choisir des buses qui permettent une pulvérisation précise et uniforme et qui produisent des gouttelettes de taille moyenne et réduisent la dérive. Pour plus de précision, étalonner le pulvérisateur avant chaque utilisation. Ne pas appliquer le fongicide MICORA à l'aide d'un quelconque système de pulvérisation à bas volume. Pour en savoir davantage sur l'équipement de pulvérisation et l'étalonnage de celui-ci, consulter le fabricant du pulvérisateur et/ou les conseillers agricoles locaux.

Appliquer le fongicide MICORA dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Utiliser un minimum de 100 L/ha à moins d'indication contraire sur la présente étiquette. Lorsque le couvert végétal est dense et/ou lorsque l'infestation est forte, utiliser des volumes d'eau plus grands. Ne pas appliquer lorsque les conditions ne permettent pas l'obtention

d'une couverture uniforme ou lorsqu'une dérive excessive peut survenir. Éviter les chevauchements.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide de nébulisateurs (à main ou automatisé) ou de brumisateurs/d'équipements à jet porté.

### Mises en garde

- 1) Choisir des buses qui peuvent produire la taille de gouttelettes souhaitée dans la plage de pressions nominales.
- 2) Maintenir une vitesse uniforme pendant l'application.

**Application avec pulvérisateur : NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant la classification « petite » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, communiquer avec le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou demander l'avis du distributeur ou d'un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit doit être faite conformément aux directives suivantes.

**Volume :** Appliquer la dose recommandée dans le Tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre.

**Tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre**

Culture	Taille	Hauteur (m)	Volume par unité de superficie (L/ha)
Tomates	Petites	0,6	285
	Moyennes	1,2	627
	Grosses	2,7	1200-1400
Poivrons d'Amérique et concombres	Petits		300-500
	Moyens		500-1000
	Gros		1000-1500
Plantes Ornementales	Cultures ornementales moyennes		1000

**Tableau de conversion des doses de fongicide MICORA**

mL produit/ha	g m.a./ha	Ha traités/1 L de produit
400	100	2,5
500	125	2,0
600	150	1,7

### DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans la cuve.
2. Après avoir mis l'agitateur en marche, verser la quantité requise de fongicide MICORA dans la cuve.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau.

4. Ne commencer l'application de la solution que lorsque le fongicide MICORA est entièrement dispersé dans l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été appliqué.

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Laver à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser le mélange reposer dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain. Bien rincer l'équipement de pulvérisation après chaque emploi et appliquer les rinçures sur une surface déjà traitée. Garder le contenant du produit hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

## MODE D'EMPLOI

**Lutte intégrée contre les maladies** : Le fongicide MICORA devrait être intégré à une stratégie globale de lutte contre les maladies comprenant le recours à des variétés tolérantes aux maladies, le choix du moment approprié pour l'irrigation et l'enlèvement des résidus végétaux dans lesquels l'inoculum passe l'hiver.

**Gestion de la résistance** : Suivre les lignes directrices relatives à la gestion de la résistance figurant dans la section Recommandations pour la gestion de la résistance. Après une application de fongicide MICORA ou de tout autre fongicide du groupe 40, alterner avec au moins un fongicide n'appartenant pas au groupe 40 sauf indication contraire dans la section portant sur la culture.

LÉGUMES DE SERRE	
<b>CULTURE</b>	<b>TOMATES DE SERRE</b> (pour utilisation en serre uniquement – ne pas repiquer les plants traités au champ)
<b>MALADIE</b>	Pour la suppression de la brûlure tardive ( <i>Phytophthora infestans</i> )
<b>DOSE</b>	400-600 mL de produit/ha (100-150 g m.a./ha)
<b>MALADIE</b>	Pour la répression de la brûlure phytophthoréenne ( <i>Phytophthora capsici</i> ) – phase foliaire
<b>DOSE</b>	600 mL de produit/ha (150 m.a./ha)
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Appliquer le fongicide MICORA avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier /une intervalle d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.  Appliquer MICORA en pulvérisation foliaire dès les premiers signes de maladie ou conformément aux recommandations locales. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Voir le Tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre.  L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.
<b>MALADIE</b>	Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne (racines et collet) ( <i>Phytophthora capsici</i> ). - phase du sol
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Appliquer par mouillage à la base des plants dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète de la zone racinaire.
<b>DOSE</b>	600 mL de produit/ha (150 g m.a./ha)
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)</b>	7-10

<b>Délai de sécurité (DS)</b>	12 heures après l'application
<b>DAAR (jours)</b>	1
<b>DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT</b>	<p>Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (phase du sol), appliquer le fongicide MICORA dans le sillon ou par chimio-irrigation goutte-à-goutte de façon que la solution sature adéquatement la zone des racines et du collet de la culture cible. Lorsqu'il est appliqué à la zone des racines et du collet avant, pendant ou peu après le semis, une fois que les racines sont présentes ou au repiquage de la culture, le fongicide MICORA réprimera la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet qui limite l'établissement de la culture. Les applications subséquentes peuvent s'être effectuées dans le sillon et par irrigation goutte-à-goutte à des intervalles de 7-10 jours.</p> <p><b>NE PAS</b> effectuer plus de quatre applications (foliaires ou au sol) de fongicide MICORA par cycle de culture.</p> <p><b>NE PAS</b> effectuer plus de deux applications consécutives avant d'utiliser un autre fongicide efficace n'appartenant pas au groupe 40 pour la répression de brûlure phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) et pourriture phytophthoréenne (racines et collet) (<i>Phytophthora capsici</i>).</p>

<b>CULTURE</b>	<b>LAITUE DE SERRE</b> (pour utilisation en serre uniquement – ne pas repiquer les plants traités au champ)
<b>MALADIES</b>	Pour la suppression du mildiou ( <i>Bremia lactucae</i> ) et de la moisissure bleue ( <i>Peronospora effusa</i> )
<b>DOSE</b>	400-600 mL de produit/ha (100-150 g m.a./ha)
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)</b>	7-10
<b>Délai de sécurité (DS)</b>	12 heures après l'application
<b>DAAR(jours)</b>	7
<b>DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT</b>	<p>Appliquer le fongicide MICORA avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p><b>NE PAS</b> effectuer plus de quatre applications de fongicide MICORA par cycle de culture.</p> <p><b>NE PAS</b> effectuer plus de deux applications consécutives avant d'utiliser un autre fongicide efficace n'appartenant pas au groupe 40..</p>
<b>CULTURE</b>	<b>CONCOMBRES DE SERRE</b> (pour utilisation en serre seulement et non pour le repiquage au champ)
<b>MALADIE</b>	Pour la répression du mildiou ( <i>Pseudoperonospora cubensis</i> )
<b>DOSE</b>	400 mL de produit/ha (100 g de m.a./ha) avec 1,5 L/ha de fongicide PREVICUR N
<b>Délai de sécurité (DS)</b>	12 heures après l'application
<b>DAAR (jours)</b>	2

<b>DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT</b>	<p>À des fins de gestion de la résistance, appliquer en mélange sous la forme d'un traitement foliaire dès que les plantes commencent à produire des tiges rampantes ou lorsque la menace de maladie est présente. Voir le Tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,125 % v/v) est recommandée.</p> <p><b>NE PAS</b> effectuer plus de 1 traitement par cycle de culture. <b>NE PAS</b> appliquer par chimio-irrigation.</p> <p><b>EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.</b></p> <p><b>Aux fins de la gestion de la résistance, ne pas appliquer le fongicide ORONDIS ULTRA A sur de jeunes plants cultivés en serre destinés à être repiqués en plein champ – attendre qu'ils aient été repiqués pour les traiter.</b></p>
-------------------------------------	--

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Santé Canada n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

<b>PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN SERRE ET À L'EXTÉRIEUR</b>	
<b>CULTURES</b>	<b>PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN SERRE ET À L'EXTÉRIEUR</b>
<b>MALADIES</b>	Pour la suppression du mildiou ( <i>Peronospora</i> spp.)  Pour la répression de la brûlure phytophthoréenne des feuilles ( <i>Phytophthora nicotianae</i> et <i>Phytophthora ramorum</i> )
<b>DOSE</b>	30 – 60 mL/100 L
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)</b>	7-14 jours
<b>DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT</b>	Commencer les traitements foliaires avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 14 jours lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie en tant que traitement préventif ou dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie. Utiliser l'intervalle plus court et/ou les doses les plus élevées lorsque l'incidence de la maladie est grande ou lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie.  L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.  <b>NE PAS</b> effectuer plus de deux applications consécutives avant d'utiliser un autre fongicide efficace n'appartenant pas au groupe 40.  <b>NE PAS</b> effectuer plus de quatre applications de fongicide MICORA par cycle de culture.  La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures ornementales; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé de faire l'essai du fongicide MICORA sur une petite partie de la culture afin de s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique ne surviendra.

<b>CULTURE</b>	<b>POIVRONS D'AMÉRIQUE CULTIVÉS EN SERRE</b> (pour utilisation en serre seulement et non pour le repiquage au champ)
<b>MALADIE</b>	Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne (racines et collet) ( <i>Phytophthora capsici</i> ) – phase du sol
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Appliquer par mouillage à la base des plants dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète de la zone racinaire.
<b>MALADIE</b>	Pour la répression de la brûlure phytophthoréenne sur les tiges, les feuilles et les fruits ( <i>Phytophthora capsici</i> ) – phase foliaire
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Commencer à appliquer le fongicide MICORA avant le développement de la maladie et poursuivre tout au long de la saison à un calendrier / une intervalle de 7 à 10 jours, conformément aux directives relatives à la gestion de la résistance.  Appliquer MICORA en pulvérisation foliaire dès les premiers signes de maladie ou conformément aux recommandations locales. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Voir le Tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre.
<b>DOSE</b>	600 mL de produit/ha (150 g de m.a./ha)
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	7-10 jours
<b>DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE RÉCOLTE (DAAR)</b>	1 jour
<b>Délai de sécurité (DS)</b>	12 heures après l'application
<b>DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT</b>	Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (phase du sol), appliquer le fongicide MICORA dans le sillon ou par chimio-irrigation goutte-à-goutte de façon que la solution sature adéquatement la zone des racines et du collet de la culture cible. Lorsqu'il est appliqué à la zone des racines et du collet avant, pendant ou peu après le semis, une fois que les racines sont présentes ou au repiquage de la culture, le fongicide MICORA réprimera la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet qui limite l'établissement de la culture. Les applications subséquentes peuvent s'être effectuées dans le sillon et par irrigation goutte-à-goutte à des intervalles de 7-10 jours  <b>NE PAS</b> effectuer plus de quatre applications (foliaires ou au sol) de fongicide MICORA par cycle de culture.  <b>NE PAS</b> effectuer plus de deux applications consécutives avant d'utiliser un autre fongicide efficace n'appartenant pas au groupe 40.
<b>CULTURE</b>	<b>BASILIC CULTIVÉ EN SERRE</b> (pour utilisation en serre seulement et non pour le repiquage au champ)
<b>MALADIE</b>	Pour la suppression du mildiou ( <i>Peronospora belbahrii</i> )
<b>DOSE</b>	583 mL de produit/ha (146 g de m.a./ha)
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	7 jours
<b>DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)</b>	1 jour
<b>Délai de sécurité (DS)</b>	12 heures après l'application

**DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT**

Effectuer le traitement foliaire à l'aide d'équipement d'application par voie terrestre uniquement. Appliquer dans un volume de bouillie de 95 à 280 L/ha. Appliquer avant l'apparition de la maladie et poursuivre les applications de fongicides tout au long de la saison en attendant au moins 7 jours entre les traitements. Suivre les recommandations pour la gestion de la résistance.

L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.

**NE PAS** effectuer plus de deux applications consécutives avant d'utiliser un autre fongicide efficace n'appartenant pas au groupe 40.

**NE PAS** appliquer par chimio-irrigation.

**NE PAS** effectuer plus de quatre applications de fongicide MICORA par cycle de culture.

**RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, fongicide MICORA, fongicide du groupe 40. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide MICORA et à d'autres fongicides du groupe 40. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si les fongicides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans une même culture. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :**

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide MICORA ou les autres fongicides du groupe 40 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Ne pas dépasser le nombre d'applications de fongicide MICORA par culture et par saison.

Ne pas effectuer de traitements consécutifs avec le fongicide MICORA ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même saison. Ne pas appliquer à des doses inférieures à celles recommandées sur l'étiquette. Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers sur l'utilisation des pesticides et les rotations de cultures, qui tient compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'incidence qu'ont les conditions environnementales sur le développement de la maladie et des seuils d'intervention et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies pour appliquer les fongicides au bon moment. Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la

quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a acquis aucune résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

MICORA® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.